

12. L'ÉPARGNE SOCIALISTE A BRUXELLES AVANT 1914 (1988)

*Dans la foulée du centenaire du POB, la banque d'épargne Codep confia au professeur de la VUB Els Witte la direction d'un ouvrage collectif de prestige qui parut en 1989 aux éditions Labor, **Histoire de l'Épargne sociale**, auquel contribuèrent du côté francophone Marinette Bruwier, Claude Desama, Robert Flagothier et moi (pages 109 à 131 dans l'édition française), qui dut alors faire fonction de « Bruxellois » dans l'équipe puisque vivant en semaine dans la capitale depuis six ans.*

Après avoir sommairement esquissé les principales étapes de l'évolution des mouvements socialisants bruxellois depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à la fondation du Parti Ouvrier en 1885, nous procéderons à une brève description de la situation du mouvement socialiste à Bruxelles, au sens large, à la veille de la Première Guerre mondiale ¹.

On ne s'étendra pas longuement, ensuite, sur la capacité d'épargne des travailleurs bruxellois à cette époque. Mais nous dresserons dans la mesure du possible - or les sources ne sont pas légion - un panorama de l'épargne ouvrière dans la capitale il y a un siècle, durant ces années quatre-vingts et nonante au cours desquelles le Parti Ouvrier accomplissait, avec les succès que l'on sait, ses premiers pas. On ne manquera pas de procéder s'il y a lieu à quelques rappels des époques antérieures, sans toutefois s'y appesantir.

Enfin, nous évoquerons les premières institutions socialistes d'épargne à Bruxelles, leur importance très relative, et leur devenir jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Les préceptes socialistes en la matière - priorité à la solidarité collective sur la prévoyance individuelle - ne pourront être ignorés. On devra donc faire place ici, aux côtés des organismes d'épargne stricto sensu - lointains ancêtres bruxellois des agences de CODEP -, aux formes dérivées de l'épargne, nombreuses dans le mouvement ouvrier.

LE MOUVEMENT SOCIALISTE BRUXELLOIS

Pendant les premières années de l'indépendance, l'évolution des idées socialistes à Bruxelles avait été surtout le fruit d'influences étrangères, françaises d'abord. Mais, excepté quelques individualités marquantes, les thèses de Buonarrotti, de Saint-Simon, de Fourier ne pénétraient qu'un terrain bourgeois. Il en fut de même pour l'influence allemande sur les radicaux bruxellois à partir de 1845 environ, lorsque le jeune Marx, bientôt rejoint par Engels, s'installa dans la capitale belge où il entreprit notamment l'élaboration du Manifeste communiste. C'est de cette époque que datent la section bruxelloise de la Ligue des Communistes créée en août 1847 et surtout l'Association démocratique constituée en septembre suivant. Regroupant tout ce que la capitale comptait de militants - belges et étrangers - décidés à diffuser les idées progressistes, elle ne survécut pas à la répression qui suivit, au printemps 1848, les événements de France, mais elle avait mis en contact intellectuels et artisans figurant dans cette poignée de précurseurs.

Parmi les seconds, on se doit de signaler la figure de Jacob Kats, qui avait commencé à militer dans les années trente, participant à une société secrète, fondant le journal ouvrier *Den Waren Volksvriend* et surtout organisant pendant des années quantité de meetings qui le firent connaître du peuple. Le bottier Jan Pelling, qui dirigea la Société Populaire Agneessens, fut le collaborateur de toutes ses activités.

Après l'échec du mouvement « quarante-huitard », ses promoteurs bruxellois, avec l'aide d'exilés français, fondèrent en 1854 L'Affranchissement, association de propagande rationaliste : ce changement de cap correspondait à une croissance décisive de l'anticléricalisme militant qui, parti de la mouvance libérale, gagnait définitivement les cénacles républicains socialistes. En 1857, naissait dans la même optique La Solidarité, dont la branche politique créée en 1860-61, Le Peuple, fut elle-même à l'origine de l'essor, quelques années plus tard, de la première Internationale en Belgique.

C'est dans la capitale, en effet, que naquit en 1865 la première des sections belges de l'Association Internationale des Travailleurs. Elle joua un rôle de premier plan dans le mouvement ouvrier belge dans les années 1866-69, une nouvelle période de grande activité s'étendant de la mi-1871 à 1873. La Fédération bruxelloise de l'AIT connaîtra alors une extension rapide, mais elle se dispersera tout aussi rapidement après la dislocation de l'Internationale elle-même en 1872 ².

Les étapes suivantes, aboutissant à la création du POB en avril 1885, seront, en ce qui concerne Bruxelles, la fondation de la Chambre du Travail, fédération des sociétés ouvrières en 1875, celle, deux ans plus tard, d'un Parti Socialiste Barbançon sur le modèle du Parti Socialiste Flamand créé en mai 1877, la fusion de ces deux organisations en un Parti Socialiste Belge en 1879, enfin, après la loi de 1883 sur le « capacitarat » qui élargit le droit de vote, la création de Ligues et d'autres groupes démocratiques bruxellois en août 1884. L'élargissement du droit de vote (aux communales en 1883, à tous les niveaux dix ans plus tard) permet aux socialistes de pénétrer progressivement dans les conseils communaux des diverses communes bruxelloises, et ce dès 1885 pour la plupart d'entre elles ³.

La Fédération bruxelloise comptera ainsi 55 conseillers dans 13 communes en 1907, et 89 dans 18 communes en 1911. A l'époque, les suffrages socialistes s'élèvent aux alentours de 20 % des voix du corps électoral de l'arrondissement de Bruxelles ; ils approchent ou dépassent les 30 % à Anderlecht, Molenbeek ou Saint-Gilles 4. La Fédération bruxelloise compte alors plus d'une centaine de groupes. En 1911, les Ligues ouvrières, fer de lance de l'action politique, sont au nombre de 31, mais ne totalisent qu'un peu moins de 4.000 affiliés. Les plus puissantes sont celles de Saint-Gilles (600 membres), Molenbeek (500), Bruxelles (450), Anderlecht (400) et Schaerbeek (360). Huit autres oscillent entre 100 et 150 membres, dont Ixelles, Saint-Josse, Forest, Laeken, Koelkelberg. D'une manière générale, ces Ligues ne semblent se manifester surtout qu'en période électorale, et leur action n'est guère coordonnée.

Elles n'ont aussi que peu de relations avec les syndicats, pour lesquels elles pourraient pourtant servir de précieux auxiliaires. Le mouvement syndical bruxellois, pour sa part, bénéficie d'une croissance régulière depuis 1905, passant de 4.855 cotisations payées à la Fédération à cette date à 11.805 en 1911 – en fait, les effectifs s'élèveraient alors en réalité à plus de 16.000 membres si l'on se base sur les cotisations payées non à la Fédération, mais aux divers syndicats.

Mais le mouvement syndical souffre encore de son émiettement excessif, malgré d'importants efforts accomplis dans le sens de fusions par corps professionnels ; il restait encore 60 associations de métiers distinctes en 1909, 44 en 1911 ! Métallurgistes, bronziers et ferblantiers bruxellois syndiqués sont quelque 2.400, les ouvriers des services publics entre 800 et 1.800, ceux de la voiture près de 1.200, les employés-magasiniers autant, les travailleurs du bois 1.600, le syndicat de la chapellerie compte 900 membres, celui de la chaussure 700, les relieurs sont quelque 650, pour ne citer encore une fois que les principales organisations.

Troisième pilier de l'action du POB, poumon et berceau du mouvement socialiste bruxellois, son objet d'orgueil aussi à l'époque : la puissante coopérative de la Maison du Peuple annonce alors quelque 15.000 sociétaires. Avec ses 40 magasins, 8 boucheries, 3 boulangeries et 6 maisons du peuple en 1914, l'oeuvre est suffisamment connue pour devoir y insister ici, et nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler. Elle joue un rôle majeur dans la vie du Parti Ouvrier bruxellois, et ses bâtiments de la rue Stevens en sont le coeur incontestable.

La mosaïque socialiste bruxelloise comprend encore plus d'une trentaine d'autres groupes, depuis les Jeunes Gardes (ceux-ci sont à peine 200, disséminés dans sept communes seulement) jusqu'aux deux groupes organisés de militants russes en exil... On compte ainsi, outre les sept sections JGS, une dizaine de chorales et cercles dramatiques, cinq groupes d'Enfants du peuple (à Bruxelles, Saint-Gilles, Anderlecht, Schaerbeek et Koelkelberg), de nombreuses sociétés d'éducation ouvrière et de propagande.

Enfin, pas plus que de nos jours, la diffusion de la presse socialiste ne reflète la vitalité, et encore moins le chiffre électoral, du mouvement socialiste bruxellois. Qu'il s'agisse du *Peuple*, mais aussi de la presse socialiste flamande : on vend moins de 2.000 exemplaires du *Vooruit* gantois dans l'arrondissement en 1910-11. La question de la création d'un quotidien socialiste bruxellois flamand est à l'ordre du jour depuis le début du siècle au moins ; en attendant, seul un hebdomadaire, *Gazet van Brussel*, est édité. Quant au *Peuple*, il ne parvient à s'attacher que 900 nouveaux lecteurs en 1910 alors que le nombre d'affiliés à la Fédération augmente de 4.000 unités cette année-là...

LA CAPACITE D'EPARGNE DE LA CLASSE OUVRIERE BRUXELLOISE

Ce n'est que progressivement, et très lentement que « l'esprit d'économie » a pu gagner la classe ouvrière, en même temps que l'amélioration de sa situation et son évolution structurelle (accroissement du prolétariat d'usine) lui permettaient d'avantage de mettre celui-ci un tant soit peu en pratique. C'est ainsi que l'ouvrier bruxellois de la première moitié du siècle était dans l'impossibilité totale d'épargner.

Les premières caisses d'épargne communales créées à Bruxelles, en 1829 et en 1849, en témoignent chacune à un titre. Lors de sa fondation peu avant la Révolution, la caisse d'épargne municipale bruxelloise devait, en principe, s'adresser surtout « aux ouvriers, aux domestiques et en général à toutes les personnes peu moyennées » (selon un article du *Courrier des Pays-Bas*) et leur procurer l'occasion d'épargner de petites sommes. Mais il n'était pas question en réalité d'une épargne populaires.

En avril 1849, la commune de Bruxelles créait une nouvelle caisse d'épargne municipale (la précédente n'avait survécu que peu de mois à la Révolution), dont les statuts stipulaient que l'on n'y recevrait que les dépôts des artisans, des ouvriers et des petits commerçants, et que l'institution aurait pour objet d'accumuler les économies afin de permettre à ces épargnants modestes soit d'acheter en gros et en temps opportun les approvisionnement d'hiver, soit de traverser une période de chômage. L'objectif était d'atténuer dans la classe ouvrière les effets de la hausse des produits alimentaires.

L'expérience, à laquelle on ne peut dénier cette fois un caractère philanthropique, se solda par un échec. Après quinze mois d'existence, la caisse d'épargne ne comptait que 38 déposants pour un dépôt total de 5330 F - soit 140 F en moyenne par épargnant : à nouveau des sommes telles qu'elles posent la question de la composition du groupe social prétendu « ouvrier » qui plaçait ainsi ses avoirs. L'institution fut dissoute en 1869, en raison des

résultats insignifiants obtenus en vingt ans par l'organisme municipal auprès des travailleurs. Le rapport du Collège était éloquent : « la catégorie de la population en faveur de laquelle la caisse avait été spécialement instituée en restait pour ainsi dire totalement éloignée » 7.

Deux décennies plus tard, devant la Commission d'enquête instaurée au lendemain des émeutes de mars 1886, de multiples déclarations, tant de patrons que d'ouvriers de Bruxelles et de communes alentour, confirment, d'une part, qu'au moment de l'enquête, la situation du travail était telle qu'elle ne permettait guère à la classe ouvrière de réaliser quelque épargne - et donc que cette dernière restait largement dépendante des fluctuations du salaire et de l'embauche -, d'autre part que, même dans une conjoncture améliorée, seules certaines catégories de ménages ouvriers pouvaient épargner: les familles sans enfants en bas âge, ou dont beaucoup de membres travaillaient 8.

Et lorsqu'à la fin du siècle, en 1897, le secrétaire de la Bourse du Travail, Charles De Queker, procède à l'analyse de cent budgets ouvriers bruxellois (sur la base de données provenant de ménages disséminés dans toute l'agglomération), il constate que 34 ménages seulement sont en mesure de consacrer chaque mois un à deux francs pour l'épargne et la prévoyance (mutualité, syndicat, etc.). Dans l'échantillon retenu, un quart environ des ménages avec trois enfants, et, paradoxalement, plus de la moitié des couples avec quatre ou cinq enfants (dont certains, travailleurs eux aussi bien entendu) savaient épargner 9.

La plupart de ces familles ne parvenaient à dégager que 12 F l'an au-delà des dépenses obligées du ménage (logement, nourriture, vêtements...). Sept d'entre elles arrivaient à épargner 18 F, dix dépassaient les 20 F l'an. L'enquête bruxelloise ne précise malheureusement pas quelle était dans ce total la part respective des sommes consacrées à l'épargne proprement dite et à la prévoyance sous d'autres formes, mais De Queker estimait que les économies de son échantillon bruxellois se répartissaient en parts égales entre les deux postes.

Quoi qu'il en soit (il est d'ailleurs certain que l'on ne peut en l'occurrence accorder aux chiffres qu'une valeur indicative), on retiendra surtout et la faible proportion de ces cent ménages bruxellois à même d'économiser, et le peu d'importance des sommes économisées d'une façon ou de l'autre par les 34 familles en question.

LES MODES D'EPARGNE OUVRIERE A BRUXELLES

On a déjà évoqué les résultats insignifiants obtenus entre 1849 et 1869 par la seconde caisse d'épargne communale de la ville de Bruxelles, destinée aux travailleurs. A partir de septembre 1865, celle-ci avait été concurrencée par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, qui connut un succès remarquable. En 1888, on comptait plus de 140.000 épargnants affiliés à la CGER dans le Brabant, soit près de 13% de la population de la province (la moyenne du royaume était de 10%). Dix ans plus tard, le nombre total des déposants du pays avait presque triplé.

La carte du mouvement de l'épargne en 1895, publiée par Hamande et Burny dans leur ouvrage sur *Les Caisses d'épargne en Belgique*, fait apparaître les communes de l'actuelle agglomération bruxelloise parmi celles où l'épargne est la plus répandue. Les montants économisés 10 étaient à l'époque, à titre indicatif, de l'ordre de 189 F en moyenne par déposant à Anderlecht (647 livrets fin 1893), 268 F à Laeken (628 livrets), 370 F à Saint-Gilles (2672 livrets).

L'accroissement du nombre des petits épargnants est donc indéniable dans les années quatre-vingts et nonante, ainsi que le prouve l'augmentation du nombre de livrets de 1 à 100 F. Mais quelle était la part proprement ouvrière dans ce mouvement assez massif vers la CGER ? Jos De Belder évalue finalement la proportion totale des prolétaires parmi les déposants à la CGER, au milieu des années 1880, entre 7,5 et 9,5% seulement, c'est-à-dire un pourcentage toujours très limité 11.

Plusieurs témoignages lors de l'enquête de 1886 vont dans le même sens. Ainsi l'Union des ouvriers confiseurs de Bruxelles comme le délégué d'un groupe ouvrier d'Etterbeek soulignent que les conditions et avantages de la CGER ne sont pas encore assez connus dans l'agglomération. La firme Parmentier, Van Hoegaerden et Cie précise que seul un sixième de son personnel épargne à la CGER, pour laquelle elle sert d'intermédiaire.

Dans ce dernier cas, un élément supplémentaire pouvait expliquer le peu d'empressement des ouvriers: en l'occurrence, leur méfiance à l'égard de l'intermédiaire patronal, et d'une manière générale vis-à-vis des caisses d'épargne privées instituées par l'entreprise elle-même en son sein. Comme le souligna Emile Vandervelde en 1889, malgré l'intérêt plus fort que ces caisses patronales accordaient généralement (5%, contre 3% à la CGER), les ouvriers redoutaient de savoir leur patron au courant de leur situation au travers de l'évolution de leurs dépôts 12. Le Parti Ouvrier combattait d'ailleurs ces caisses par principe, comme toutes les autres formes de patronage. Elles ne semblaient du reste guère répandues à Bruxelles, sous la forme de caisses d'épargne stricto sensu s'entend.

Par contre, bon nombre d'établissements possédaient leur propre caisse d'assurance contre les accidents, de secours maladie, ou de retraite, autant de formes dérivées de l'épargne, autant d'organismes patronaux rejetés par les socialistes. Sur ce point nous possédons, pour l'année 1895, des données précises pour les communes

d'Anderlecht, Forest, Koekelberg, Laeken et Saint-Gilles, cinq localités de l'agglomération comptant alors ensemble quelque 50.000 ouvriers (estimation) pour une population totale d'environ 120.000 personnes. Les auteurs de l'enquête, qui estimaient les organismes de prévoyance insuffisants, mettaient en lumière certains aspects de la pratique quotidienne ¹³.

A Anderlecht, l'assurance contre les accidents du travail ne fonctionnait guère que dans un tiers des nombreuses usines de la commune. Elle existait dans une dizaine d'établissements de Forest et à de rares exceptions près, dans tous ceux de Koekelberg. On ne trouvait que seize entreprises à Laeken assurant leurs ouvriers, autant à Saint-Gilles. Dans la plupart des cas, les patrons payaient seuls les primes des contrats d'assurance, mais dans certaines usines les ouvriers participaient au paiement, parfois pour la moitié du montant. Les caisses de secours ou de retraite étaient encore moins nombreuses: quelques-unes à Anderlecht, toutes dans une situation financière peu florissante, aucune dans les établissements de Forest et Koekelberg, sept caisses de secours et pas de caisses de retraite à Laeken, enfin deux usines de Saint-Gilles seulement avaient une caisse de secours bien établie.

Si les institutions patronales d'épargne et de prévoyance rencontrent peu de succès dans la classe ouvrière à Bruxelles comme ailleurs, il n'en est pas de même d'une autre forme aujourd'hui complètement disparue de l'épargne: « l'épargne au café, allant de l'épargne hebdomadaire dans une cagnotte individuelle à l'achat en commun d'actions ou d'obligations, était peut-être bien la forme d'épargne la plus connue et la plus répandue dans le monde ouvrier », écrit Leen Van Molle ¹⁴. Cela ne fait aucun doute en tout cas en ce qui concerne l'agglomération bruxelloise à la fin du XIX^e siècle.

Les témoignages abondent à ce sujet, les critiques également. C'est ainsi que la Fédération libre des sociétés de secours mutuels de Bruxelles et de ses faubourgs est on ne peut plus précise, et sévère, en 1886 : « Dans différents quartiers, les caisses d'épargne sont fondées et gérées par des cabaretiers dans le but d'attirer chez eux une certaine clientèle; elles sont constituées pour une année, les cotisations sont d'un franc par semaine. Les amendes, assez nombreuses et appliquées pour des futilités, sont jointes au capital et forment, avec les intérêts des fonds prêtés, les bénéfices à partager. »

« Ces sociétés d'épargne prêtent à leurs sociétaires, d'autres contraignent tous les membres indistinctement à emprunter annuellement et pendant un certain temps une somme convenue; le taux d'intérêt est de 2 centimes par franc et par semaine, ce qui constitue un intérêt de 104% par an. Si l'on ajoute à cela le nombre de verres de bière que le membre doit boire chaque fois qu'il vient à la réunion, on se fera une idée à peu près exacte des calculs de ceux qui organisent ces caisses. Nous devons ajouter que, dans ces sociétés, les femmes sont en majorité et que la seule question qui les attire et les préoccupe est de toucher à une époque déterminée les 52 F qu'elles ont versés, plus 3 ou 4% de bénéfice que l'on a réalisés à leur détriment. »

« Nous croyons devoir signaler également les sociétés d'épargne constituées pour l'achat des obligations à primes des villes belges. Bon nombre de ces sociétés fonctionnent très régulièrement, les apports varient généralement, les uns versent 1 F par semaine, d'autres 5 F par mois. Le partage se fait également de différentes manières, les uns liquident tous les ans, d'autres, tous les cinq ans. Les obligations sont toujours prises par les sociétaires en cas de partage et comptées alors au cours du jour. Elles sont le plus souvent composées d'ouvriers ayant une petite aisance et de petits bourgeois. »

« Nous pourrions étendre cette nomenclature en citant les caisses d'épargne constituées par les jeunes gens en vue du tirage au sort, celles constituées dans les quartiers ouvriers pour les parties de plaisir à faire annuellement soit à Louvain, à Anvers ou à Ostende. Toutes deux aussi peu louables. » ¹⁵

Tous les observateurs ne voient cependant pas d'un aussi mauvais oeil les caisses d'épargne établies dans les cafés. Faisant comme le pendant du témoignage de la Fédération des sociétés de secours mutuels, toujours dans le cadre de l'enquête de 1886, celui d'un notable d'Ixelles décrit le fonctionnement et détaille les comptes des sociétés L'Abeille, La Providence et La Prudence établies dans sa commune, en soulignant que les cabaretiers dépositaires des fonds présentent toutes les garanties de considération et d'honorabilité. Il insiste sur l'avantage que constitue, pour le membre, la participation aux chances des tirages des titres en portefeuille, vu que les sociétés convertissent en lots de villes les sommes au-dessus de 100 F, et que le nombre de membres est statutairement limité à quarante.

De même, quelque dix ans plus tard, un membre du « Comité officiel de patronage des institutions de prévoyance des communes de l'ouest de l'agglomération bruxelloise », dans son rapport sur la situation à Laeken en 1895, estime lui aussi que le bilan de ces sociétés est globalement positif: leur disparition n'empêcherait d'ailleurs pas l'ouvrier de se rendre au café, et inversement, leurs règlements obligeant les membres à effectuer le dépôt hebdomadaire d'un franc au jour et à heure fixes sous peine d'amendes, s'ils peuvent paraître excessifs, présentent l'avantage sur la CGER d'empêcher que l'ouvrier n'oublie d'épargner ou se trouve des prétextes pour ne pas le faire.

Dans l'ensemble, les avis vont dans un autre sens et les rapports sur les communes d'Anderlecht, Koekelberg, Saint-Gilles et Forest, dressés par le même Comité, sont tous négatifs à ce sujet, insistant sur les abus en matière d'amendes, les taux exorbitants des prêts éventuels (38, 52, 104 %...), etc. Toutefois, tous soulignent

que ces sociétés foisonnent, qu'il s'en forme régulièrement de nouvelles et qu'il faut donc admettre qu'elles répondent à un besoin.

A côté des 374 (!) sociétés de ce type établies en 1895 dans les estaminets des cinq communes précitées (dont 133 pour la seule commune de Saint-Gilles par exemple), il existait également des institutions d'épargne privées à usage des travailleurs patronnées par des bourgeois, et ne pratiquant pas de prêts aux membres. Mais elles étaient rares (3 à Anderlecht) et attiraient peu d'ouvriers¹⁶. L'épargne au café eut-elle tendance à devenir moins fréquente par la suite, peut-être sous l'effet conjugué de l'essor encore plus marquant de la CGER à partir de 1900 (elle devenait de plus en plus populaire dans la classe ouvrière), et des efforts tardifs des socialistes pour attirer vers eux l'épargne des travailleurs? Toujours est-il que dans la presse socialiste spécialisée du début du siècle précisément (*La Coopération*, à partir de 1907), on n'y fait pas allusion alors que l'on ne manque pas au contraire de regretter la préférence accordée à la CGER par les travailleurs, au détriment des caisses d'épargne du Parti Ouvrier.

Avant d'évoquer ces dernières, il reste à compléter ce tableau d'ensemble des modes d'épargne ouvrière à Bruxelles en rappelant l'existence d'autres formes encore, outre celles décrites ci-dessus. Ce sont les sociétés pour la construction d'habitations à bon marché, ce sont les mutuelles qui affilient leurs membres, parfois obligatoirement, à la CGER, ce sont les coopératives et leur système de ristournes annuelles, ce sont en général toutes les institutions de prévoyance elles-mêmes que l'on peut considérer comme des formes dérivées de l'épargne « simple» ... Dans le mouvement socialiste, c'est d'ailleurs de ce côté que l'on trouvera d'abord les traces de l'épargne ouvrière.

L'EPARGNE SOCIALISTE DANS LA CAPITALE

La coopération, le syndicalisme, la mutualité sont autant de façons pour l'ouvrier du siècle dernier de mettre en pratique à la fois le principe de solidarité et la prévoyance individuelle. Qu'il s'agisse de se grouper pour des achats en commun, de défendre son salaire ou son emploi, de se prémunir contre les misères de l'existence, cela implique chaque fois un effort financier de sa part dont il ne touchera que plus tard le bénéfice éventuel, autrement dit autant d'épargnes à des fins spécifiques.

Dans cette optique, on peut rappeler que c'est dans l'effervescence de 1848, imitant les réalisations parisiennes, que Nicolas Coulon entreprit avec Jan Pellerin et Désiré Brismée d'unifier les diverses coopératives d'artisans créées alors à Bruxelles. Sept sociétés de métier de l'artisanat moyen participèrent à cette Fraternelle, dont le théoricien, Gérard Mathieu, mit l'accent sur l'importance de la coopération comme principe de base d'une société nouvelle. L'idée était neuve, elle ne survécut pas à l'échec du mouvement « quarante-huitard » : aucune des coopératives fondatrices de La Fraternelle n'existait encore, en effet, en 1854.

On peut noter également que les cotisations des militants de L'Affranchissement, et des Solidaires à partir de 1857, servaient au financement de la propagande rationaliste et politique de ces associations, mais aussi au paiement des frais funéraires en cas de décès: soit à tout prendre une autre forme primitive, et très spécifique, de l'épargne socialiste à Bruxelles.

Les Solidaires provoquèrent aussi la création dans leur organisation de caisses d'assurance, de secours et de prévoyance, et il en fut de même pour la plupart des associations professionnelles bruxelloises à l'époque de la première Internationale, avec plus ou moins de bonheur. On n'y trouve pas de caisses d'épargne stricto sensu en tous cas. Il faudra encore attendre longtemps avant qu'il en soit autrement, c'est-à-dire avant que le mouvement socialiste, qui prône l'épargne collective sous toutes ses formes, cesse de se désintéresser de l'épargne individuelle.

Jusque tard dans le siècle, des usages archaïques subsisteront cependant dans certaines oeuvres ouvrières, qui s'apparentent à un mécanisme d'épargne assez rudimentaire. C'est la coutume de certaines mutualités de distribuer périodiquement leur encaisse à leurs membres, comme dans des sociétés d'épargne établies dans les cafés. Des syndicats agissaient également, semble-t-il, de la sorte. Le mouvement socialiste combattit comme il se devait cette tendance empêchant la consolidation de toute organisation¹⁷. Pour le reste, le Parti Socialiste Belge en 1879 tout comme le Parti Ouvrier Belge en 1885 ne se préoccupèrent de l'épargne (au sens large) dans leurs programmes respectifs que pour réclamer la remise aux ouvriers de la gestion des caisses patronales établies dans les usines et les mines. Par la suite, aucun congrès du POB n'évoqua la question de l'épargne stricto sensu, avant 1914.

A ses débuts, le mouvement coopératif ne se soucia pas davantage de l'épargne individuelle des travailleurs¹⁸. En 1897 encore, la revue *Les coopérateurs belges*, que rédigeait le socialiste bruxellois Louis Bertrand, pesait toujours de manière significative les mérites respectifs de l'épargne collective et de l'épargne proprement dite : « on peut dire que la petite épargne individuelle a fait son temps pour faire place désormais à l'épargne collective. Celle-ci s'adapte beaucoup mieux aux ressources et aux besoins des travailleurs industriels, qui la pratiquent dans les mutualités, les sociétés coopératives, les syndicats, les caisses de retraite, etc. ».

« Nous sommes loin de nier que l'épargne individuelle ait produit de beaux résultats pour ceux qui ont eu le bon

esprit et l'énergie de s'y livrer. Il faut pourtant convenir que, au point de vue social, l'épargne collective lui est infiniment supérieure par son caractère de généralité, d'union et de fraternité, ainsi que par l'entraînement qu'elle exerce sur les travailleurs d'une même profession. Par elle, les hommes valides ne se sont jamais complètement affranchis de la loi du travail, mais elle élève uniformément, également »¹⁹.

L'épargne collective ainsi entendue n'excluait pas cependant, jusque dans les plus grandes institutions comme la Maison du Peuple de Bruxelles, des pratiques d'épargne à caractère individuel à l'occasion du recours aux services de l'institution. Dans la coopérative bruxelloise, dès son départ, l'épargne pouvait jaillir de la consommation même via la ristourne des trop-perçus.

En 1882, les fondateurs de la Boulangerie ouvrière avaient décidé que les bénéfices de l'entreprise seraient réservés pour une part à consolider l'institution naissante, utilisés pour une autre part à la propagande socialiste, une troisième part enfin étant remise aux coopérateurs au prorata de leurs achats. Cette ristourne constituait une forme d'épargne facile; elle permettait aux membres d'acheter régulièrement plusieurs jetons (valant un pain) à l'avance et donc de se libérer du crédit onéreux auquel des milliers de familles ouvrières bruxelloises étaient assujetties²⁰.

On sait quels furent les progrès de l'oeuvre en un quart de siècle : de 84 coopérateurs la première année, à 20.000 membres, 15 succursales, 2 boulangeries, 3 boucheries au début de ce siècle, une croissance qui se poursuivit ensuite jusqu'à la guerre. A la vente de pains, la Maison du Peuple ajouta progressivement celle de tous les articles de consommation courante. Mais le principe de la ristourne des bénéfices fut toujours conservé.

« L'épargne sans douleur »²¹ ainsi réalisée était le plus fréquemment consacrée aux achats d'habillement. La coopérative surchargeait le prix de tous les objets vendus d'une somme connue à l'avance, 1 centime par pain, 6 centimes pour toutes les autres denrées. De telle sorte qu'en un semestre, un ménage nombreux ayant dépensé pour 120 F de pain et 200 F d'autres produits se voyait ristourner 52 F en bons de marchandises, soit une somme suffisante pour payer les vêtements nécessaires au début de l'hiver par exemple.²²

Peut-être l'ouvrier bruxellois ressentait-il cependant moins que d'autres la nécessité de cette épargne automatique assurée par la vente au prix fort et les fortes ristournes périodiques? Jusqu'en 1892 en effet, le pain de la Maison du Peuple était vendu, comme au Vooruit de Gand, 30 centimes le kilo. Or il dut être abaissé à 25 centimes à la suite d'un référendum parmi les coopérateurs : la ristourne devint naturellement moins forte, 3 centimes par pain - au lieu de 9 à Gand²³.

Il suffit d'ailleurs de parcourir la presse des coopératives socialistes francophones pour constater qu'il resta toujours nécessaire de démontrer le bien-fondé du système, face aux arguments de ceux pour qui la coopérative aurait dû s'efforcer au contraire de vendre moins cher que le commerçant. En 1909 encore, *La Coopération* devait rappeler que « c'est principalement dans le but de provoquer l'épargne que les coopératives sont organisées, or vouloir prélever chaque fois le bénéfice sur la marchandise achetée, ce n'est pas de l'épargne ».

Mais de caisse d'épargne au sein de la coopérative, il n'en sera pas question avant longtemps : en 1889, un observateur constate qu'aucune coopérative de consommation ne favorise l'épargne proprement dite chez ses associés²⁴. Ce n'est qu'en 1898, et moins dans ce but qu'en raison de l'accroissement des avoirs des groupes socialistes, que la Maison du Peuple de Bruxelles se dotera de sa propre caisse d'épargne.

Ce n'était pas faute d'avoir manqué jusque là d'imagination quant aux services possibles à offrir aux coopérateurs. En effet, la Maison du Peuple avait créé auparavant, comme le prévoyaient explicitement ses statuts, une série d'institutions de prévoyance. Ce fut d'abord, dès la fondation de la Boulangerie ouvrière, l'organisation d'un secours alimentaire de sept pains par semaine aux membres malades. On créa ensuite un service médico-pharmaceutique en 1890, une caisse d'assurances mutuelles en 1897, enfin une caisse de solidarité pour les membres ou les groupes du parti momentanément dans l'embarras.

La Caisse de dépôts et de retraits de la Maison du Peuple sera établie en décembre 1898. Comme l'indiquent ses statuts et la fixation à 25 F du montant du versement minimum, elle est surtout destinée à accueillir les fonds des groupes affiliés au Parti Ouvrier, tout en acceptant les déposants individuels. Elle leur offre un intérêt de 3%, porté à 3,5% à partir de 1903²⁵ et autorise les retraits de fonds sans formalités préalables, sauf préavis de huit jours pour ceux dépassant 1.000 F.

Au terme de la première année, le montant des dépôts s'élève à 65.706 F. Il sera de 80.752 F en 1900, 101.925 en 1901, 118.077 en 1902, 125.034 en 1903, 190.438 en 1904, enfin (mais avec les cautionnements du personnel cette fois) 480.000 F en 1906, 580.000 en 1908 et 780.000 en 1909. Un bel essor en dix ans - nous ne disposons pas de chiffres pour les années suivantes -, mais qui traduit surtout une confiance accrue des groupes socialistes bruxellois dans « leur » caisse d'épargne, non un afflux de particuliers.

On ne compte, en effet, que cent quarante et un livrets en circulation en 1904 par exemple, dont septante quatre seulement pour des particuliers. Pour le reste, et c'est de ce côté sans nul doute que se trouvaient les principaux déposants, la Caisse a alors pour clients, outre 7 caisses d'épargne établies dans des cafés: 39 syndicats et fédérations de métier, 7 sociétés de secours mutuels, 2 coopératives de province, 6 ligues ouvrières et 6 autres

groupes. D'autres organismes socialistes hésitaient cependant à confier leurs avoirs à la Caisse d'épargne de la Maison du Peuple, qui déplorait aussi le fait que si peu de coopérateurs lui fassent confiance pour la gestion de leur épargne personnelle. Elle fit d'ailleurs campagne en 1903 sur le thème « Apportez-nous vos épargnes, toutes vos économies », invitant les ouvriers à vider l'antique bas de laine ou à dégager les dépôts faits ailleurs. Le développement de son action commerciale nécessitait, en effet, des fonds de plus en plus importants.

Comme l'argument du soutien à apporter à l'oeuvre socialiste pouvait ne pas suffire, la Maison du Peuple soulignait le taux d'intérêt réellement plus avantageux (3,5% contre 2,5 voire 2% ailleurs), plus élevé en tout cas qu'à la CGER. Elle citait aussi l'exemple de coopérateurs qui avaient formé des sociétés d'épargne dans l'une ou l'autre des maisons du peuple de l'agglomération afin de réunir ensemble les 25 F minimum exigés par versement - ce qui était peut-être le principal obstacle pour les particuliers, quand la CGER autorisait les dépôts de 1 F ²⁶.

La CGER, la « bête noire » des socialistes bruxellois dans la quête à l'épargne ouvrière! A partir de 1908, on ne compte plus les articles dans *La Coopération* qui regrettent, chiffres à l'appui, l'engouement des travailleurs pour la Caisse d'épargne de l'Etat, au détriment des caisses d'épargne existant alors dans presque toutes les coopératives socialistes d'une certaine importance. Périodiquement, leur journal relève qu'il y a à la CGER plusieurs centaines de milliers de livrets de moins de 20 F et que cet argent confié par les travailleurs à l'Etat bourgeois sert des intérêts bourgeois.

La presse coopérative socialiste s'insurge également contre les encaisses mal placées par les associations ouvrières, c'est-à-dire au Crédit communal, au Crédit foncier ou encore converties en emprunts de communes. Mais au fil des ans, c'est de plus en plus aux travailleurs individuellement qu'elle s'adresse, soulignant leur capacité globale d'épargne - toujours en fonction des bilans de la CGER - et leur reprochant leur manque de confiance dans les organismes socialistes.

La pression en ce sens s'accroît au lendemain du Congrès du POB du 30 juin 1912 et de la décision de préparer une nouvelle grève générale pour le suffrage universel. Mais le ton change légèrement cependant. Il ne s'agit plus tant de détourner l'épargne des travailleurs de la CGER vers les caisses d'épargne socialistes, que de convaincre l'ouvrier d'économiser en vue de la lutte qui s'annonce. Car les coopératives ne pourront faire crédit à ce moment, encore moins qu'en temps ordinaire: leur situation financière devra au contraire être plus que jamais préservée pendant la grève ²⁷.

Les choses étant ainsi mises au point un an à l'avance, les coopératives vendront durant neuf mois, jusqu'au déclenchement de la grève le 14 avril 1913, des bons spéciaux de 25 centimes remboursables en marchandises pendant la durée du mouvement. Au début de celui-ci, *La Coopération* rappelle une dernière fois: « Pas de crédit! ... La coopération ne peut courir les risques de la lutte présente pour quelques camarades insouciants ou indifférents. » ²⁸

C'est également dans l'optique de préserver l'institution coopérative qu'à partir du début du siècle, des voix de plus en plus nombreuses, celle de Victor Serwy notamment, plaideront pour une augmentation de la part sociale dans les sociétés, quitte à trouver des formules de paiement échelonné pour encore permettre à tout un chacun de devenir, ou de rester, coopérateur ²⁹. En 1912, dans une brochure sur *Le capital social dans les coopératives* décrivant l'exemple de Souvret, Alfred Lombard, appuyé par l'Office coopératif, ne manque pas de souligner que l'acquisition d'un plus grand nombre d'actions de la société est peut-être la première forme d'épargne à encourager chez le travailleur.

Serwy encore, et Edouard Anseele surtout, seront aussi, au début du siècle, les avocats de la création d'une caisse d'épargne socialiste centrale, se substituant à toutes les caisses autonomes existant dans le pays: ces dernières pratiquant des taux d'intérêt différents (de 3 à 5%), elles sont chacune sous la menace de retraits massifs en cas de crise ou de grève locales. Enfin, si les unes sont parfois tentées de refuser des dépôts faute de savoir qu'en faire, d'autres réunissent péniblement les fonds nécessaires au développement de la coopérative ³⁰.

Il n'y a pas lieu de retracer ici les discussions de Congrès menées à partir de 1903 sur ce thème, la création d'une caisse d'épargne au sein de la Fédération coopérative en 1906, le report d'année en année du problème de la centralisation, la fondation de la Banque belge du Travail par les Gantois à la veille de la guerre. Il suffira de constater qu'apparemment, l'esprit localiste se maintint au sein de la Caisse d'épargne de la Maison du Peuple de Bruxelles autant qu'ailleurs durant cette période.

Au total, la création des caisses d'épargne, les appels aux économies des prolétaires, le thème de l'accroissement de l'actionnariat, les plaidoyers pour la centralisation des avoirs ouvriers témoignent de ce qu'en une quinzaine d'années à partir de la fin du XIX^e siècle, le discours et la pratique des coopératives socialistes à l'égard de l'épargne individuelle de la classe ouvrière se sont fortement transformés. D'une indifférence affichée, on est passé à l'encouragement de cette épargne avec pour corollaire une propagande pour les caisses des institutions socialistes.

Mais même en 1912-13, lorsqu'il s'agissait d'inciter les travailleurs à se montrer prévoyants en vue de la grève

générale, c'est la consolidation financière des oeuvres socialistes - ou, en 1912-13, leur préservation - qui semblait motiver au premier chef la nouvelle attitude; et ce sont essentiellement les encaisses des groupes et des fédérations du Parti Ouvrier que la caisse d'épargne socialiste, à Bruxelles en tout cas, parvint alors à attirer.

Notes

- (1) Pour un résumé succinct de la « préhistoire » du socialisme belge, « préhistoire » essentiellement bruxelloise jusqu'à la première Internationale, nous nous permettons de renvoyer à notre contribution « Les gènes multiples du socialisme » in *1885-1985. Du Parti Ouvrier Belge au Parti Socialiste*, Bruxelles, 1985, pp. 13-40.
- (2) Voir H. COLLIN-DAJCH, « Contribution à l'étude de la première Internationale à Bruxelles » in *Cahiers bruxellois*, 1956, pp. 109-146.
- (3) Voir Jean PUISSANT, « La politique municipaliste socialiste dans trois communes bruxelloises, 1884-1895 », in *Contributions à l'histoire économique et sociale*, t. IV, 1966-1967, pp. 93-112.
- (4) Voir R. ABS, *Histoire de la Fédération de Bruxelles*, Bruxelles, 1985, pp. 26-27.
- (5) Nous nous basons pour ce qui suit sur les *Rapports* de la Fédération bruxelloise pour 1910-1911 (Bruxelles 1912), fort complets et comprenant de nombreux tableaux récapitulatifs portant sur les dix années antérieures.
- (6) F. BURNY et L. HAMANDE, *Les caisses d'épargne en Belgique*, Bruxelles, 1896-1902, p. 271.
- (7) *Idem*, p. 287.
- (8) Commission du travail (...), *Procès-verbaux des séances d'enquêtes*, volume 2, section b.
- (9) Ch. DE QUEKER, *Cent budgets ouvriers à Bruxelles en 1897*, Bruxelles, 1897.
- (10) D'après les *Enquêtes sur l'organisation de la présence ouvrière dans les communes d'Anderlecht, Forest, Koekelberg, Laeken et Saint-Gilles*, Bruxelles, 1895.
- (11) J. DE BELDER, « L'épargne ouvrière de 1850 à 1890 », in *Les banques d'épargne belge*, Tielt, 1986, p. 102.
- (12) E. VANDERVELDE, *Institutions patronales*, rapport pour l'Exposition universelle de Paris, 1889, p. 69.
- (13) D'après les *Enquêtes sur l'organisation de la prévoyance ouvrière (...)*, *op.cit.*, note 10.
- (14) L. VAN MOLLE, « L'Epargne et les caisses d'épargne en Belgique », in *Les banques d'épargne belge*, p. 136.
- (15) Commission du travail, *op.cit.* Avis partagé par M. MAHILLON dans son rapport pour l'Exposition de Paris de 1889, *Epargne*, Bruxelles, 1889, p. 52.
- (16) D'après les *Enquêtes sur l'organisation de la prévoyance ouvrière (...)*, *op.cit.*, note 10.
- (17) L. VARLEZ, *Economie sociale. Rapport général* (pour l'Exposition universelle de Paris, 1900), 1901, p. 154.
- (18) O. LAURENT, *Rapport sur les associations coopératives de production* (pour l'Exposition universelle de Paris, 1889) Bruxelles, 1889, p. 33.
- (19) *Les coopérateurs belges*, 1. VI. 1897, p. 57.
- (20) A. OCTORS, *Les trois stades d'une oeuvre ouvrière*, Bruxelles, 1914, p. 7.
- (21) *Les coopérateurs belges*, 1. XII. 1889, p. 7.
- (22) L. VARLEZ, *op.cit.*, p. 155.
- (23) A. LEGER, *Les coopératives et l'organisation socialiste en Belgique*, Paris, 1903, p. 173.
- (24) O. LAURENT, *op.cit.*, p. 33.
- (25) A. LEGER, *op.cit.*, p. 189.
- (26) *Bulletin semestriel de la Maison du Peuple*, février 1903 et avril 1910.
- (27) *Le Peuple* plaidait également en ce sens : voir H. LHOEST-OFFERMAN, *Recueil de documents relatifs à la propagande des mouvements socialistes au XIX^e siècle à Bruxelles*, Bruxelles, 1967, p. 116.
- (28) *La Coopération*, 15. IV.1913, p. 137.
- (29) V. SERWY, *La coopération socialiste belge de demain*, Bruxelles, s.d. p. 97.
- (30) Voir par ex. BONENFANT, *Rapport sur la fondation d'une caisse d'épargne au sein de la FSC*, Bruxelles, 1903.